

Avenant relatif aux inscriptions aux sélections de kayak cross 2026

À la suite de demandes d'inscription de sportifs parvenues après la date limite fixée au 15 avril 2026, le présent avenant précise les modalités suivantes :

1. Les sportifs n'ayant pas respecté la date limite initiale pourront néanmoins s'inscrire.
2. Les résultats de ces sportifs seront pleinement pris en compte dans le classement des sélections.

Par ailleurs, le nombre maximum de 100 bateaux n'ayant pas été atteint au 15 avril 2026, la date limite d'inscription est exceptionnellement reportée au mardi 21 avril 2026 à 18h00.